

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024-10-01**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 02
Votants : 12

L'an deux mil vingt quatre
Le 17 octobre à vingt heures trente,

Date de la convocation 11 octobre 2024

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel DREVET ; Sébastien GUILLAUD ; Dominique FLACHER ; Maurice BONNET-PIRON ; Florence MANDON ; Pascale CHOTEL ; Sylvie SABATIER ; Marcel BERTHIER ; Jean-Michel PIDOLOT ; Annie PIGNEDE.

Excusés - Pouvoirs : Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Florence MANDON, Albane PINEDE.

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz (délibération d'avant 2000).

Jusqu'en 2023, cette redevance était versée automatiquement par ENEDIS à la commune.

A compter de 2024, il est nécessaire que la commune en fasse la demande auprès de :

**ENEDIS - Agence concession
711 enue du Grand Ariétaz
73 000 CHAMBERY**

Après renseignement pris auprès d'ENEDIS, le montant de la RODP est de 239 € pour la redevance classique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACTE le montant total de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, à **239 € pour l'année 2024.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire
Jean-Michel DREVET**

